

# *Présentation de la voie BTSA & BTS des concours agro & véto*



*Après mon BTSA ou BTS pourquoi ne pas devenir...*



**ingénieur  
du vivant ?**

→ « **Ingénieur du vivant** » c'est un titre de niveau bac +5.

« C'est une personne que ses connaissances rendent apte à occuper des fonctions scientifiques ou techniques actives en vue de prévoir, créer, organiser, diriger, contrôler les travaux qui en découlent, ainsi qu'à y tenir un rôle de cadre. »

→ La **qualité principale** de l'ingénieur du vivant est sa **polyvalence**. Cette fonction exige ainsi qu'il soit un scientifique certes spécialisé, mais également capable de redéployer des connaissances dans des domaines substantiellement différents : agroalimentaire, viticulture, agroenvironnement, bio-technologies, biologie animale et végétale.

→ Un ingénieur du vivant peut ainsi exercer ses fonctions dans de **très nombreux domaines**.

→ **Les principaux secteurs d'activité**  
des ingénieurs du vivants

### AGRICULTURE

Conseillère en élevage  
Ingénieur production de semences  
Ingénieur expérimentation  
Assistante chef de marché  
en coopérative



### ENVIRONNEMENT

Chargée d'études environnement  
Ingénieur tri-valorisation  
Animatrice économie circulaire  
Médiatrice scientifique



### ALIMENTATION

pharma, cosmétique

Responsable production  
Chef de produit  
Ingénieur R&D  
Ingénieur qualité produit  
Chef de projet supply chain



### SECTEUR PUBLIC ONG

Ingénieur d'études INRA  
Chargé de mission administration  
d'état ou territoriale  
Agences : agences de l'eau, ANSES  
FAO, Banque mondiale  
Economie solidaire et sociale










### SERVICES

Consultante fonctionnel  
Auditeur financier  
Chargée de clientèle en banque  
Journaliste



→ Quelques exemples de **spécialités** en école d'ingénieur :

Gestion forestière	AgroParisTech 	Viticulture-Oenologie	
Gestion des milieux naturels		Biodiversité : eau, sol climat	
Cosm'éthique		Protection des plantes et de l'environnement	
Ingénierie des espaces végétalisés urbains		Sciences halieutiques et aquacoles	
Systèmes et produits de l'élevage		Sciences de l'alimentation et management des entreprises	
Industries agroalimentaires		Nutrition et santé	
Ingénierie des développements durables		Biotechnologies	
Agrogéomatique (agriculture de précision, télédétection, informatique)		Productions Agroalimentaires	
Formulation Optimisation Organoleptique		Filières animales durables	
Bioproduction santé		Parcours agroviti	
Innovation alimentaire		Agro-finance banque	

*Après mon BTSA ou BTS pourquoi ne pas devenir...*



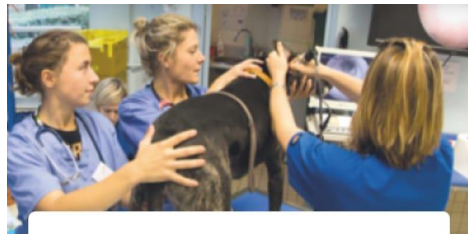
**vétérinaire ?**



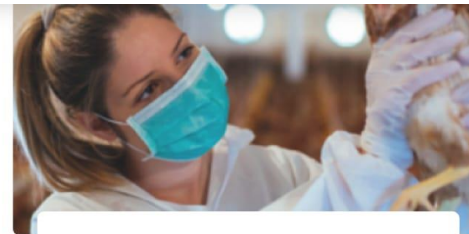
**Cité Sciences Vertes**  
Lycée agricole • Centre de formation • Exploitation

→ Docteur vétérinaire (bac +8)

« un diplôme / des métiers »



**Vétérinaire praticien  
(canine, mixte, rurale)**



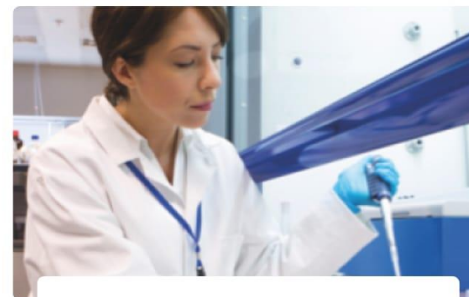
**Vétérinaire conseil dans les  
élevages en filière  
organisée**



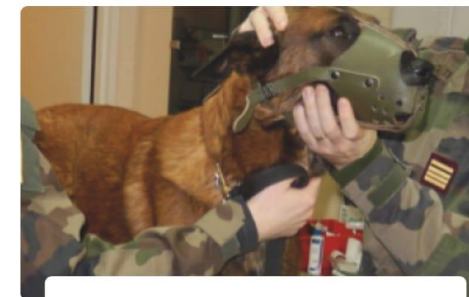
**Vétérinaire dans les  
animaleries pour la  
recherche**



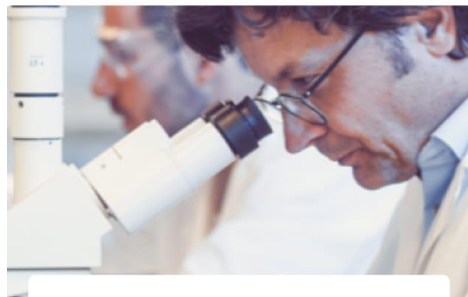
**Vétérinaire de  
l'agroalimentaire**



**Vétérinaire de l'industrie  
pharmaceutique**



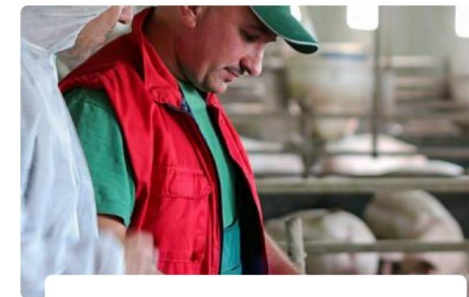
**Vétérinaire des armées**



**Vétérinaire directeur d'un  
laboratoire départemental**



**Vétérinaire fonctionnaire**



**Vétérinaire inspecteur  
contractuel**

*L'accès à ces deux types de poursuites  
d'études sur fait sur **CONCOURS**.*

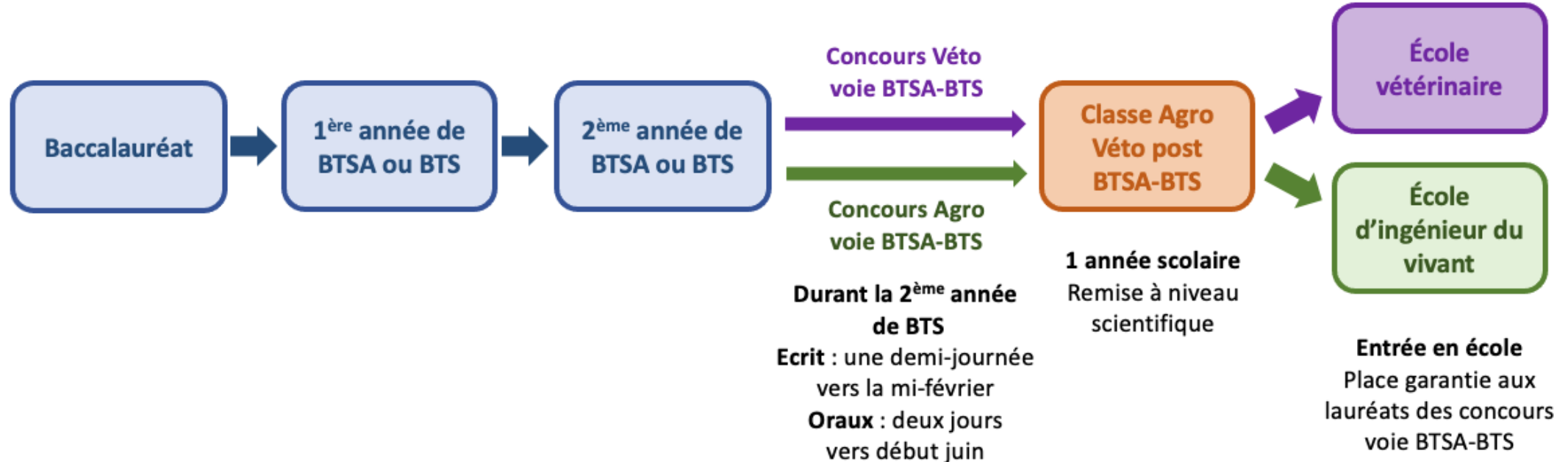
**Quels concours pour les BTSA & BTS ?**



# Les différents concours accessibles aux BTSA & BTS :

---> pour intégrer une école vétérinaire

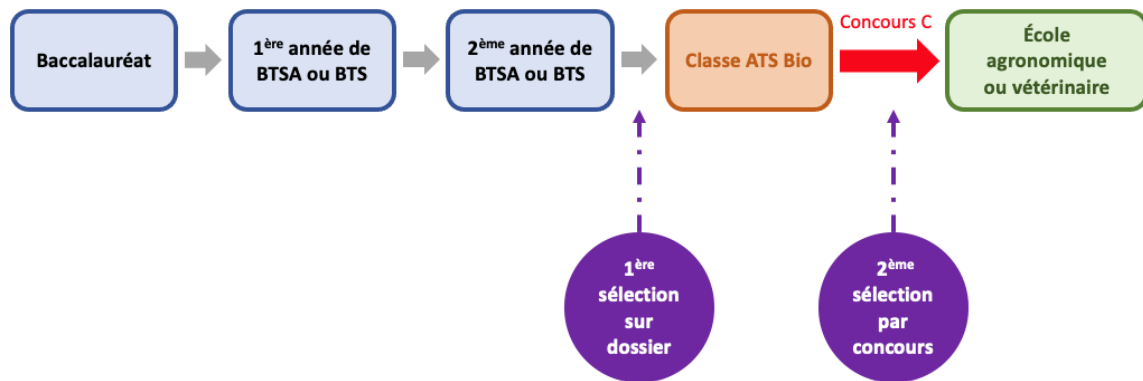
---> pour intégrer une école d'ingénieur du vivant



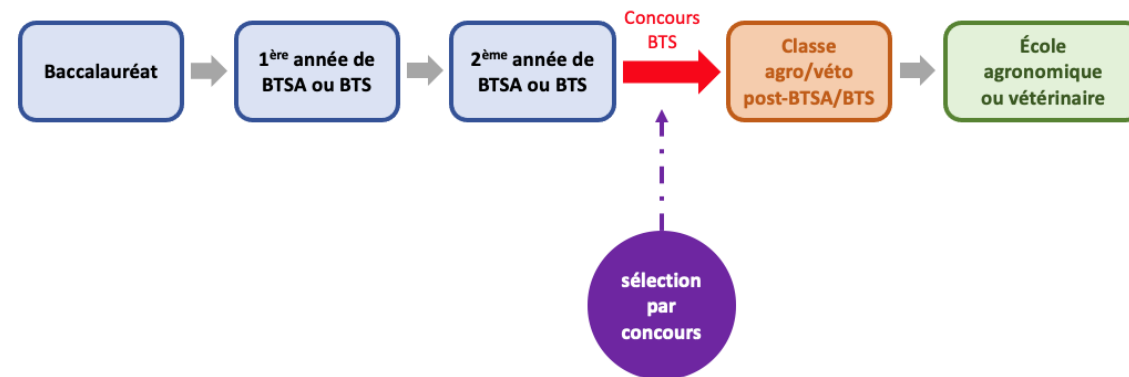
⇒ Disparition de la filière ATS Bio depuis la rentrée 2024

→ Le **parcours** d'accès aux écoles agro & véto vient d'être **simplifié** :

### Organisation précédente



### Nouvelle organisation



→ 1 sélection au lieu de 2. Pas de perte de temps en cas d'échec au concours

→ Mise en place d'**épreuves adaptées** aux BTSA et BTS

→ Témoigne de la volonté forte d'attirer les publics ex-BTSA & BTS

→ **Possibilité de passer 3 concours en même temps** : BTS Agro , BTS Véto et aussi Apprentissage.

# **Quels BTSA et BTS ouvrent à ces voies ?**

---> **Presque tous les BTSA** (sauf Technico-Commercial et Développement, Animation des Territoires Ruraux)

Pour le concours **vétérinaire**, les **BTSA Productions Animales** et **ANABIOTEC** sont particulièrement recommandés.

---> **Les BTS du domaine de la biologie et de la chimie**

Analyses de biologie médicale – Bioanalyses et contrôles – Bioqualité – Biotechnologies – Diététique – Géologie appliquée – Métiers de l'eau – Métiers de la chimie – Métiers des services à l'environnement.

Pour le concours **vétérinaire**, les **BTS Analyses de Biologie Médicale** et **Bioanalyses et contrôles** sont particulièrement recommandés.

---> **Les BTS Maritimes**

# **En quoi consistent les concours communs Agro & Véto de la voie BTSA-BTS ?**

## ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

### 1) Sélection sur dossier

- Évaluation du parcours académique (compétences, résultats scolaires et rangs de classement)
- Étude du profil du candidat (formation, stages, travail et/ou activités extra-scolaires)
- Étude du projet professionnel (évaluation de la pertinence du projet du candidat)

### 2) Épreuve écrite d'analyse et de synthèse de documents techniques et scientifiques

- Évaluation de l'expression écrite, des capacités de réflexion, d'analyse et de synthèse
- Évaluation du niveau de connaissance sur une thématique technique et scientifique

## ÉPREUVES D'ADMISSION

### 5 à 7 MEM (Mini Entretiens Multiples) en visioconférence

Évaluation de différentes aptitudes (notamment la motivation, le projet professionnel, la projection vers le futur métier, les aptitudes développées en stage, la logique, ...)



---> **2 tentatives autorisées** :

au cours de la 2<sup>ème</sup> année de BTS ou une fois le diplôme obtenu

(pour véto, la deuxième tentative a forcément lieu l'année juste après l'obtention du BTS)

---> **connaissance du milieu professionnel requise** :

des stages chez des professionnels dans le cadre de la formation ou en dehors sont recommandés (penser aux justificatifs)

---> **Plus d'infos sur le site du SCAV** :

SCAV : Service des Concours Agronomiques et Vétérinaires

<https://www.concours-agro-veto.net/>

**ATTENTION, INSCRIPTION VERS LA MI-DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE !**

# **Quelle organisation en classe passerelle « agro véto post BTSA-BTS » ?**



...> La classe passerelle « agro véto post BTSA-BTS » est une **classe de remise à niveau en sciences** (SVT, PC et Maths), français et en anglais avant l'entrée en école d'agro ou véto (selon le concours obtenu en amont)

---> **11 classes agro véto post BTSA-BTS**

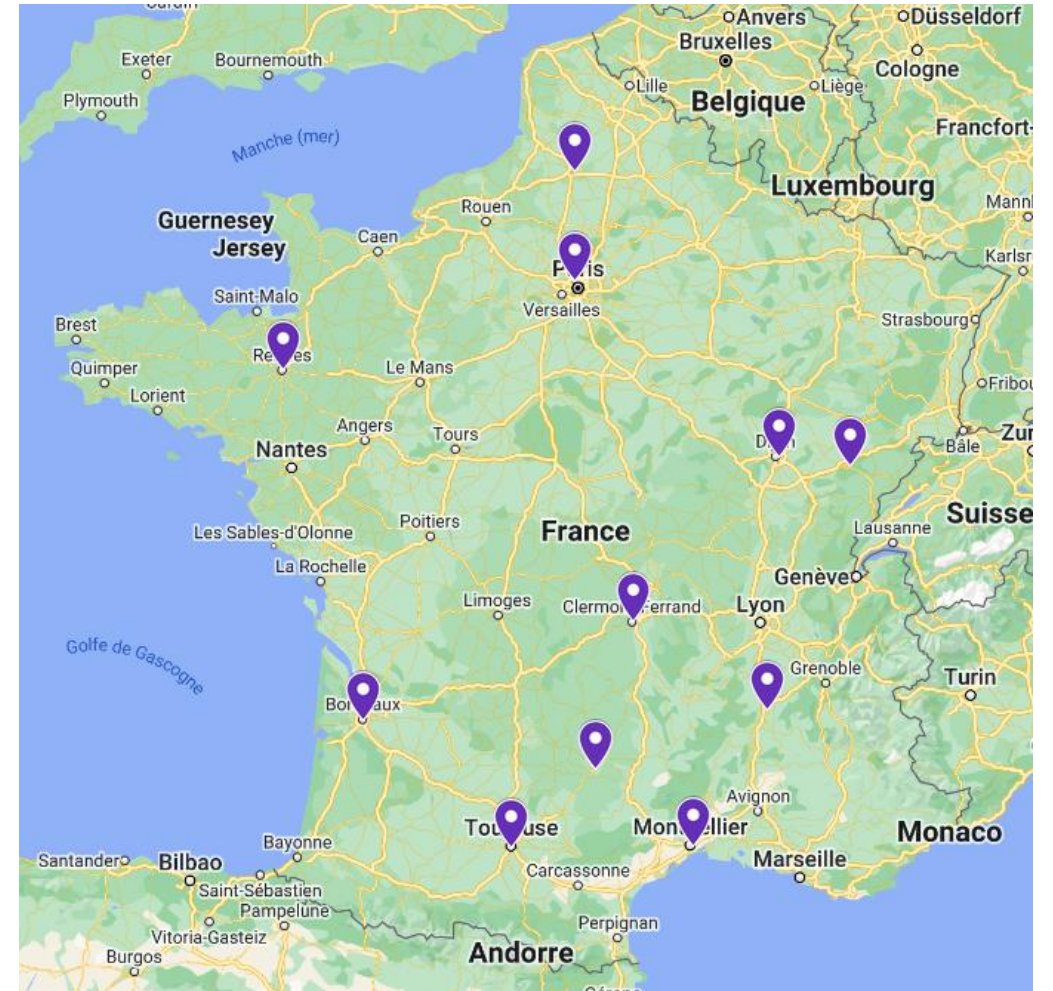
**ouvrent à la rentrée 2024 :**

Amiens – Besançon – Bordeaux

Clermont – Dijon – Gennevilliers

Montpellier – Rennes – Rodez

Toulouse – Valence



---> **attribution de la classe pour les lauréats du concours :**

en fonction des vœux et du classement au concours de chaque étudiant

## La classe agro véto post BTSA-BTS est organisée en 3 blocs :

### ENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES

36 ECTS – 27h/semaine

Biologie – Écologie

Mathématiques – Informatique

Physique – Chimie

### HUMANITÉS

16 ECTS – 10h/semaine

Lettres – Philosophie

Anglais

### 2 PROJETS INTERDISCIPLINAIRES

8 ECTS – 3h/semaine

Projet de médiation scientifique

Activité collaborative en sciences

- Premier semestre commun aux agros et aux vétos
- Deuxième semestre en partie orienté agro ou véto
- Classes à petits effectifs – Accompagnement personnalisé

---> **évaluation durant l'année de classe passerelle :**

50 % contrôle continu – 50 % examen national (2 sessions en janvier et juin)

Les étudiants sont assurés d'une place en école à l'issue de la formation sous réserve de validation des 60 crédits ECTS

Redoublement possible (maladie, accident, niveau académique insuffisant)

---> **choix de l'école vétérinaire ou agronomique intégrée :**

en fonction des vœux et du classement durant l'année de la classe passerelle

# Quelques chiffres ?

---> **1<sup>ère</sup> session... les statistiques n'ont à ce jour pas été publiées...**

**Seul le ratio nombre de places / nombre d'inscrits pour la session 2024 est connu à ce jour :**

---> **52 places véto réservées à la voie BTS pour 259 inscrits**

---> **114 places agro réservées à la voie BTS pour 199 inscrits**

→ sur le concours agro, seules 73 places ont été pourvues en 2024 sur les 114 prévues !

Pas assez de candidats présents pour passer les épreuves (manque d'information, manque de motivation, ...).

Sur ce concours les chances d'intégration sont TRÈS ÉLEVÉES.

# Quels profils d'étudiants ?



---> Étudiant sérieux, motivé et travailleur avec des certitudes sur son projet professionnel

---> Besoin de plus de « concret », d'expérimentation, de terrain lors des études supérieures courtes

---> Lauréat d'un bon bac dans le domaine scientifique (voir communiqué des écoles)

---> Lauréat d'un bon BTSA ou BTS

---> Bonnes capacités de réflexion, d'abstraction de synthèse

*Présentation de la voie BTSA & BTS des concours agro & véto*

# Contact & informations pratiques

---> **Contacts (2 coordos) :**

**Élodie COLLOMB**

Enseignante de Biologie

**elodie.collomb@educagri.fr**

**Laurent FOURMIGUÉ**

Enseignant de Physique-Chimie

**laurent.fourmigue@educagri.fr**

**Nous organisons deux **Matinées Portes Ouvertes** :**

**- le samedi 7 décembre 2024 de 10h à 13 ;**

**- le samedi 8 février 2025 de 9h à 12h30**

**(Attention les inscriptions au concours BTSA-BTS seront closes à cette date)**

*Présentation de la voie BTSA & BTS des concours agro & véto*

**Merci pour votre attention !**



**Cité Sciences Vertes**

Lycée agricole • Centre de formation • Exploitation